

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DEVE 32 Application du tarif d'intérêt général pour les abattages et élagages d'arbres consécutifs à l'installation d'une salle de padel dans le cadre de l'appel à projets « Paris terrain de jeux » sur le terrain d'éducation physique Castagnary (15^e)

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2016 DJS 228 du Conseil de Paris en date des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 approuvant le principe et la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'UCPA sur le site de Castagnary, dans le cadre de l'appel à projets « Paris terrain de jeux » ;

Vu la délibération 2013 DEVE 1 du Conseil de Paris en date des 25 et 26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 DFA en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver l'application du tarif d'intérêt général prévu par les deux délibérations susvisées aux abattages et élagages d'arbres liés à l'installation d'une salle de padel sur le terrain d'éducation physique Castagnary (15^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'application du tarif d'intérêt général prévu par les délibérations 2013 DEVE 1 et 2014 DEVE 1106 DFA aux travaux d'abattage et de replantation d'arbres liés à l'installation d'une salle de padel sur le terrain d'éducation physique Castagnary (15^{ème}).

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, nature 70878, rubrique 823, mission 280 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO